
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 10 mars 2025 à 19 h
4243, rue de Charlevoix**

PRÉSENCES :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont
M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville - district Marie-Clarac
M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement - district Ovide-Clermont
M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME CHRISTINE BLACK

Étaient aussi présents les membres du personnel de l'arrondissement

Mme Tonia Di Guglielmo, directrice d'arrondissement
Mme Carine Haddad, directrice des services administratifs
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
M. Jérôme Vaillancourt, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
M. Nasser Awad Shkemy, chef de division voiries en remplacement de Maxime Sauveur, directeur des travaux publics
M. Marc-Aurèle Aplogan, secrétaire d'arrondissement
M. Louis Tremblay, chargé de communication

Étaient aussi présents :

Mme Hélène Mercier, commandante du PDQ39
Mme Anna Mielczarek, chargée de secrétariat
Mme Amély Noel, chargée de secrétariat

Nombre de personnes dans la salle : 29

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, souhaite la bienvenue aux citoyens. Un moment de recueillement est observé. Mme Christine Black présente les membres du conseil d'arrondissement et du personnel. Elle souligne la présence de la représentante du PDQ39.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

CA25 10 026

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 10 mars 2025, à 19h.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 10 mars 2025, à 19h.

Adopté à l'unanimité.

10 - Mot de la mairesse et des élu.es.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

- Budget participatif
- Hommage à Claudel Toussaint
- Semaine d'actions contre le racisme et pour l'égalité des chances

M. Abdelhaq Sari, conseiller de ville - district Marie-Clarac

- Gala de l'action bénévole
- Reconnaissance des retraités et employés
- Corridor de mobilité durable

Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville – district Ovide-Clermont

- Journée internationale du droit des femmes
- Signature du livre d'or par Lamine Touré

M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement – district Ovide-Clermont

- Conseil jeunesse
- Déneigement- remerciements
- Mois de l'Histoire des Noirs

M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac

- Début du Ramadan
 - Budget participatif
-

10 - Période de questions du public

Début de la période de questions du public à 19h 25

Questions des citoyens présents dans la salle

M. Kay Vohn Grondin

Initiative de tournoi de Basket 3 x 3 au parc St-Laurent

M. Pierre Fritzner

Activités littéraires – Besoin de livres

M. Mickael Recine

Compte de taxes pour son terrain

M. Jean-François Gagné

Corridor de mobilité Henri-Bourassa

Questions reçues via le formulaire électronique

M. Julien Rioux

Avenir des pistes cyclables à Montréal-Nord

Mme Fatima Gabriela

Prolongation de la piste cyclable Amas jusqu'au boulevard Lacordaire

Suspension de la séance à 19h 55

Reprise de la séance à 20h 01

CA25 10 027

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 février 2025, à 19 h

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 février 2025, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA25 10 028

Adjuger à la compagnie Uniroc Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 2 253 309,02 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux de reconstruction de trottoirs, de bordures et de saillies, construction de la chaussée et d'un système d'éclairage et travaux d'aménagement paysager dans l'avenue Matte entre la rue Pascal et le boulevard Maurice-Duplessis, et autoriser une dépense de 157 731,63 \$, taxes incluses, pour les contingences et une dépense de 82 546,02 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 2 493 586,68 \$, taxes incluses. Appel d'offres 1141 / 15 soumissionnaires

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adjugé à la compagnie Uniroc Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 2 253 309,02 \$, taxes incluses, le contrat 1141, pour des travaux de reconstruction de trottoirs, de bordures et de saillies, construction de la chaussée et d'un système d'éclairage et travaux d'aménagement paysager dans l'avenue Matte entre la rue Pascal et le Boulevard Maurice-Duplessis à l'arrondissement de Montréal-Nord;

QUE soit autorisée une dépense de 157 731,63 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense de 82 096,77 \$, taxes incluses, pour les incidences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 2 493 137,42 \$, taxes incluses;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1259516001

(Intervention de M. Philippe Thermidor)

CA25 10 029

Entériner une dépense additionnelle de 30 259,58 \$, taxes incluses, pour une dépense totale de 187 583,49 \$, taxes incluses, auprès de Recyclage Notre-Dame inc., pour la fourniture de sites pour l'élimination de résidus de balais de rues, pour la période du 1er avril au 31 décembre 2024.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit entériné une dépense supplémentaire de 30 259,58\$ taxes incluses, auprès de Recyclage Notre-Dame pour l'élimination de résidus de balais de rues, pour la période du 1er avril au 31 décembre 2024, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et cette firme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1245579002

CA25 10 030

Approuver la convention avec la Ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal concernant l'octroi d'une somme de 1M\$ dans le cadre de la mesure d'aide financière pour revitaliser l'Est de Montréal en vue de la réalisation du projet de Place Rolland.

Attendu que le Plan budgétaire du Québec de mars 2023 prévoit une mesure d'aide financière de 23 000 000 \$ sur trois ans pour revitaliser l'Est de Montréal;

Attendu que cette mesure a pour objectif général de soutenir des projets qui favoriseront l'attractivité et la vitalité de l'Est de Montréal, par l'amélioration des milieux de vie;

Attendu que l'arrondissement de Montréal-Nord souhaite améliorer la qualité de ses milieux de vie dans le respect des besoins de la population et des plans adoptés en concertation avec le milieu;

Attendu que la Mesure de l'Est permet à l'arrondissement de Montréal-Nord, en complément des investissements du QIR et de son plan décennal d'immobilisations, de bénéficier d'une aide financière afin de soutenir la réalisation du projet de Place Rolland;

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisé la directrice d'arrondissement à signer la convention avec le Secrétariat à la région métropolitaine.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1257857002

(Intervention de Mme Christine Black)

CA25 10 031

Approuver la convention avec la Ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal concernant l'octroi d'une somme de 1,4M\$ dans le cadre de la mesure d'aide financière pour revitaliser l'Est de Montréal en vue de la réalisation du projet de Pôle culturel Charleroi.

Attendu que le Plan budgétaire du Québec de mars 2023 prévoit une mesure d'aide financière de 23 000 000 \$ sur trois ans pour revitaliser l'Est de Montréal;

Attendu que cette mesure a pour objectif général de soutenir des projets qui favoriseront l'attractivité et la vitalité de l'Est de Montréal, par l'amélioration des milieux de vie;

Attendu que l'arrondissement de Montréal-Nord souhaite améliorer la qualité de ses milieux de vie dans le respect des besoins de la population et des plans adoptés en concertation avec le milieu;

Attendu que la Mesure de l'Est permet à l'arrondissement de Montréal-Nord, en complément des investissements du QIR et de son plan décennal d'immobilisations, de bénéficier d'une aide financière afin de soutenir la réalisation du projet de Pôle Culturel et réaménagement de la rue de Charleroi;

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisée la directrice d'arrondissement à signer la convention avec le Secrétariat à la région métropolitaine.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1257857001

(Intervention de Mme Christine Black)

CA25 10 032

Accorder une contribution financière de 250 \$ à l'organisme Regroupement Jeunesse en Action pour soutenir la 17e édition du Gala de reconnaissance "Hommage à nos Prédécesseurs et Prix de la Relève" qui aura lieu le 16 mars 2025, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ à l'organisme Regroupement Jeunesse en Action pour soutenir la 17e édition du Gala de reconnaissance "Hommage à nos Prédécesseurs et Prix de la Relève" qui aura lieu le 16 mars 2025;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1253573006

CA25 10 033

Entériner une dépense de 750 \$ auprès de la Maison Sam X pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme de sa soirée culturelle dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs qui a eu lieu le 15 février 2025, et ce, à même le budget de représentation des élus 2025.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit entérinée une dépense de 750 \$ à la Maison SAM X pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme de sa soirée culturelle dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs qui a eu lieu le 15 février 2025;

ET QUE ses dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1253573005

CA25 10 034

Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), localisés sur le territoire de l'arrondissement Montréal-Nord, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2025

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit offert au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), localisés sur le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2025.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1259516002

CA25 10 035

Autoriser une dépense de 136 149,95 \$, taxes incluses, auprès de Lafarge Canada inc., pour la fourniture et le transport de pierres concassées et de pierres prémélangées requises par la Direction des travaux publics pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et cette firme.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 136 149,95 \$, taxes incluses, auprès de Lafarge Canada inc., pour la fourniture et le transport de pierres concassées et de pierres pré mélangées requises par la direction des travaux publics pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la ville de Montréal et cette firme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations contenues dans le dossier décisionnel,

Adopté à l'unanimité.

30.03 1255579002

CA25 10 036

Entériner une dépense de 89 587,08\$ pour la fourniture de services en cybersécurité par, ou par l'intermédiaire, de FQM Services, coopérative de solidarité (FQMS) pour une durée d'une année.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit entérinée une dépense de 89 587,08\$ pour la fourniture de services en cybersécurité par, ou par l'intermédiaire, de FQM Services, coopérative de solidarité (FQMS) pour une durée d'une année.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1257606004

CA25 10 037

Autoriser un virement de 50 000 \$, à même les fonds d'urgence, destiné à la réalisation de travaux ou d'actions imposés par le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096), pour permettre en cas de défaut du propriétaire de l'immeuble, de réaliser certains travaux urgents et ponctuels qui nécessitent une intervention immédiate pour des raisons de santé et de sécurité.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QU'il soit autorisé un virement de 50 000 \$, à même les fonds d'urgence destiné à la réalisation de travaux ou d'actions imposés par le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096), pour permettre en cas de défaut du propriétaire de l'immeuble, de réaliser certains travaux urgents et ponctuels qui nécessitent une intervention immédiate pour des raisons de santé et de sécurité;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1253301001

(Intervention de Mme Christine Black)

CA25 10 038

Autoriser une dépense maximale de 35 987,97 \$, taxes incluses, auprès de Compugen Inc. pour l'acquisition de 30 ordinateurs portables, conformément à l'entente-cadre intervenue entre le Centre de services partagés du Québec et cette firme et le financement par le fonds de roulement.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense maximale de 35 987,97 \$, taxes incluses, auprès de Compugen Inc. pour l'acquisition de 30 ordinateurs portables et d'un ordinateur de bureau, conformément à l'entente-cadre intervenue entre le Centre de services partagés du Québec et cette firme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1257606003

CA25 10 039

Entériner une dépense supplémentaire de 26 709,31\$ taxes incluses pour le contrat AO 22-19587 au fournisseur Navada Itée pour des activités d'entretien mécanique de deux (2) arénas et la patinoire Bleu Blanc Bouge.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit entérinée une dépense supplémentaire de 26 709,31\$ taxes incluses pour le contrat AO 22-19587 au fournisseur Navada Itée pour des activités d'entretien mécanique de deux (2) arénas et la patinoire Bleu Blanc Bouge;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites dans le dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1259913002

CA25 10 040

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre l'agrandissement en aire d'implantation et en hauteur et l'ajout de deux logements du bâtiment situé au 10950, avenue des Récollets, sur le lot 1 412 999, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisé, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale l'agrandissement en aire d'implantation et en hauteur afin d'ajouter deux logements au bâtiment existant situé au 10950, avenue des Récollets;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce :

- Que les travaux débutent dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté l'autorisation qui fait l'objet de la résolution sera nulle et sans effet;
- Qu'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis et que cette garantie soit libérée progressivement comme suit :
 - 25 % à la suite des travaux de fondation;
 - 75 % à la livraison du projet, incluant les travaux d'aménagement paysager, le cas échéant;
- Que si les travaux ne sont pas terminés dans le délai fixé ou s'ils ne sont pas réalisés conformément à la présente résolution, le conseil peut exécuter la garantie et à son entière discrétion:
 - faire exécuter les travaux et imputer le produit de la garantie au paiement des coûts des travaux. Dans la mesure où le coût des travaux dépasse le montant de la garantie, en recouvrer la différence au propriétaire; ou
 - conserver la garantie à titre de pénalité;
- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale s'appliquent;
- Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer;

ET conformément aux plans déposés :

- Plans d'architecture, modélisation couleur et plan d'aménagement paysager, préparés par monsieur Alain Pilon, architecte et déposés à la DAUSE le 25 janvier 2025;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 412 999 du cadastre du Québec, soit le 10950, avenue des Récollets.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1258311001

CA25 10 041

Nommer Mme Stéphanie Colassin, au poste de contremaître en horticulture et parcs à la Division des parcs de la Direction des travaux publics, avec la réussite de la période de probation prévue aux conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal et ce, à compter du 22 mars 2025, en vue d'un statut régulier à cet emploi.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit nommé Mme Stéphanie Colassin, au poste de contremaître en horticulture et parcs à la Division des parcs de la Direction des travaux publics, avec la réussite de la période de probation prévue aux conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal et ce, à compter du 22 mars 2025, en vue d'un statut régulier à cet emploi.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1256577001

(Intervention de M. Abdelhaq Sari)

CA25 10 042

Nommer Chaïmaa Khouiy, matricule 100338774, à titre de secrétaire d'unité administrative à la Division des des relations avec les citoyens et communications à la Direction de l'arrondissement de Montréal-Nord, avec la réussite de la période d'essai prévue dans la convention collective de travail des fonctionnaires municipaux de Montréal, en vue d'une permanence dans cet emploi, et ce, à compter du 22 mars 2025.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Chaïmaa Khouiy, à titre de secrétaire d'unité administrative (matricule:100338774, poste : 76150), groupe de traitement 12-06E, à la Division des relations avec les citoyens et communications;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1259935001

(Intervention de M. Abdelhaq Sari)

À 20h20, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance levée.

Mme Christine Black
maïresse d'arrondissement

Marc-Aurele APLOGAN
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 avril 2025.
